

Lot n° : **11**
 Section : **B**
 N° : **1702**
 9, Rue des Jonquilles

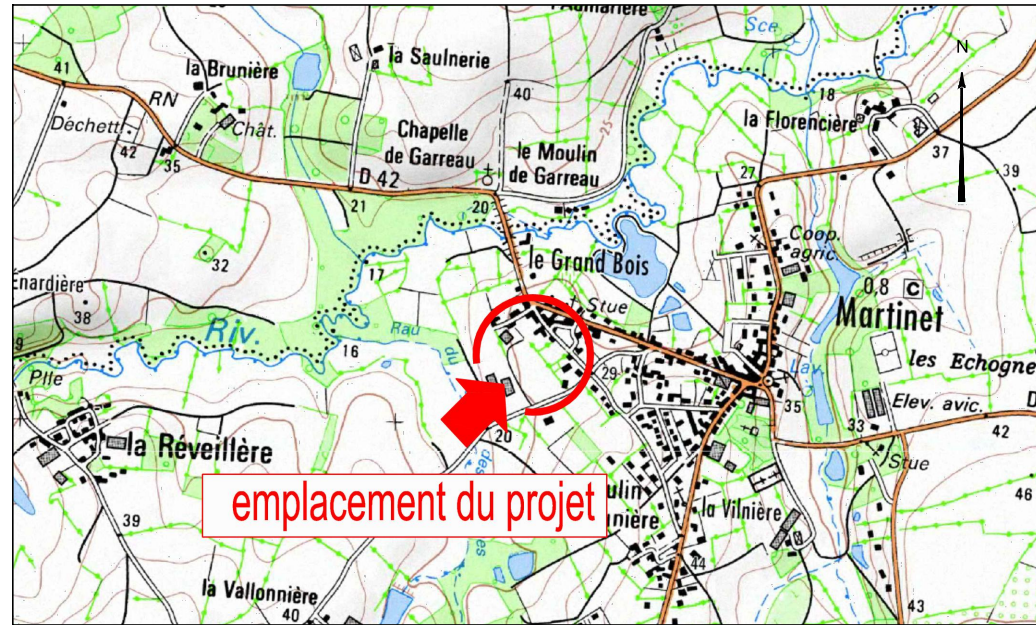
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
 Rue des Noues - Rue des Moulins
 Lotissement à usage principal d'habitation
LA JUELLE

autorisé par arrêté N°PA 085 138 22 A0001 du 4 mai 2022

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

Superficie : **508 m²**
 Superficie de plancher maximale : 240 m²

PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage
LotiPromo
 Lotisseur - Aménageur foncier

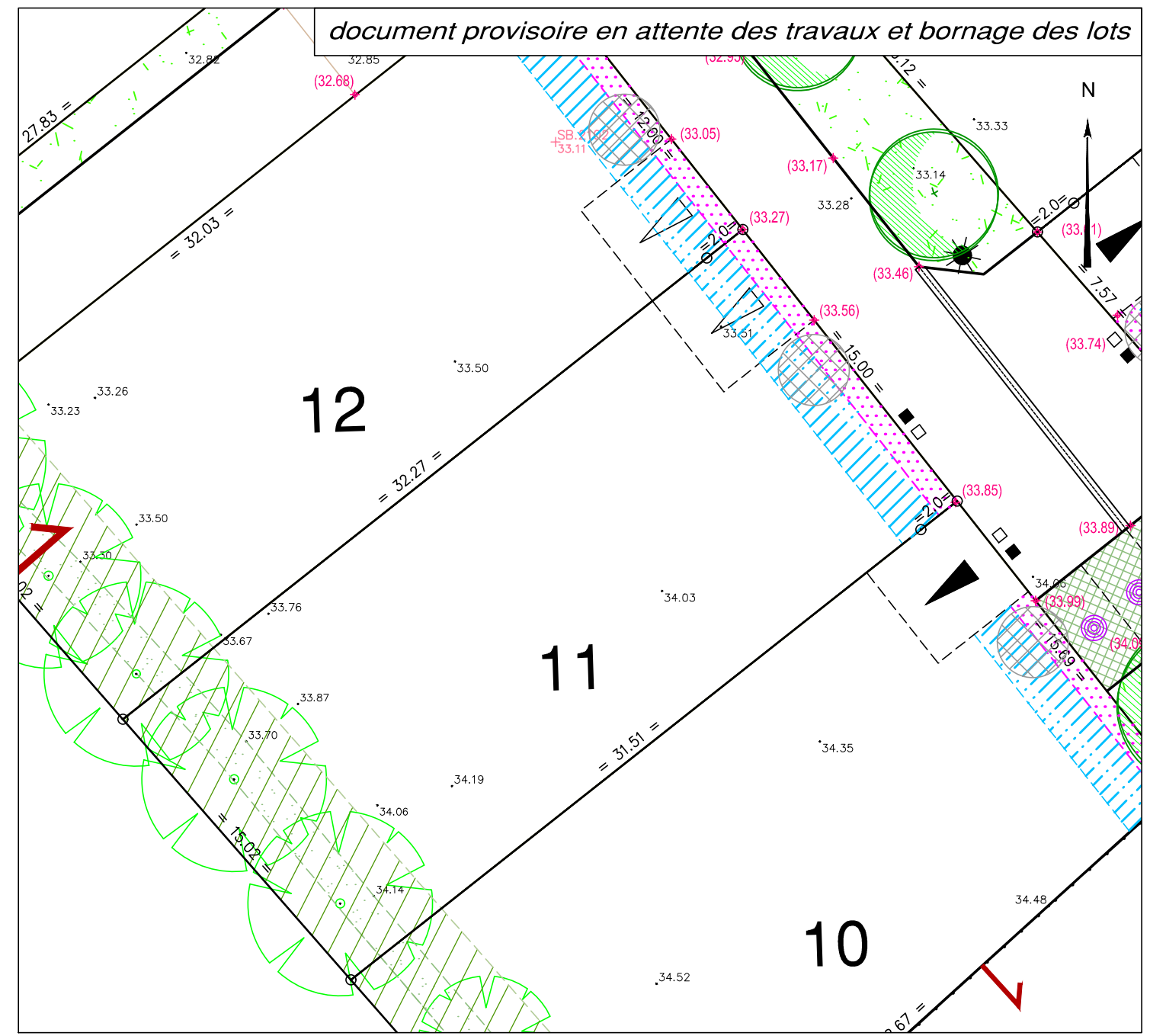
Pôle Activ'Océan
 4 Square John Bardeen
 85300 CHALLANS

Architecte-Urbaniste
 Lorraine DONDAINAS
 Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU



www.geouest.fr
 26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

	Zone non constructible (1.00m)		- regard tabouret EU
	Zone d'implantation des constructions principales (entre 1 et 3m de recul). Les garages doivent respecter un recul minimal de 5m de la limite d'emprise des voies ou places publiques sur lesquelles ils ont accès.		- regard tabouret EP
	Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible)		- candélabre
	Accès automobile privatif interdit		- emplacement indicatif du coffret électrique/ du regard téléphone et du citerneau AEP
	Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)		- signe d'appartenance de mur
	Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)		- borne OGE
	Emplacement des places de stationnement publiques perméables		
	Plantation projetée (nombre et emplacement de principe)		
	Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)		
	Végétation existante		
	Aire de présentation containers ordures ménagères		

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

	00.00	- cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
	00.00	- cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
	rEU : 32.20	- regard tabouret EU
	rEP : 32.40	- regard tabouret EP
	T : ---	- cote tampon du regard EU
	T : ---	- cote tampon du regard EP

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

